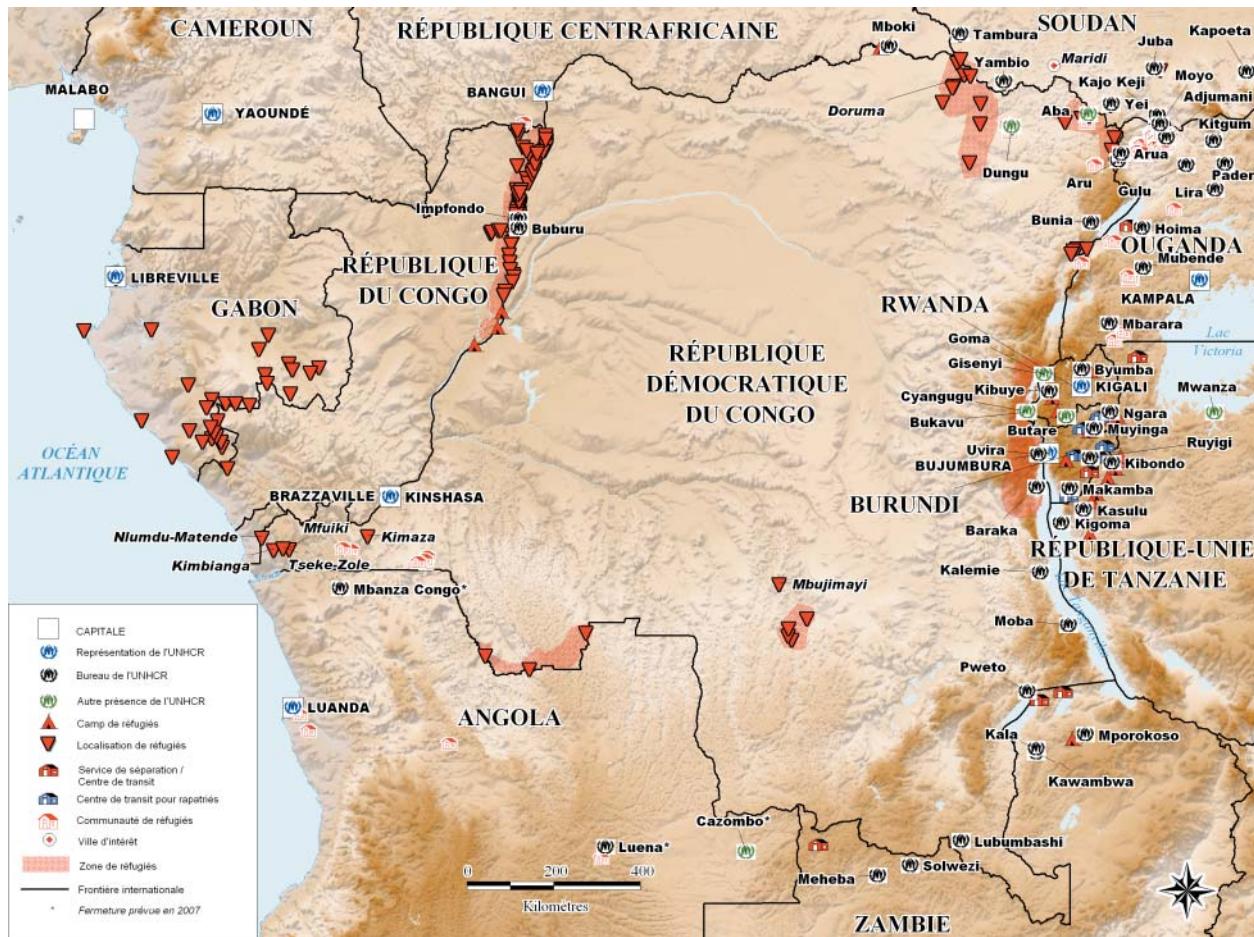


République démocratique du Congo



Environnement opérationnel

Contexte

Selon les estimations, la République démocratique du Congo (RDC) accueille plus de 156 000 réfugiés. La plupart résident dans des villages ou des zones d'installation de réfugiés, disposent de terres arables et mènent une vie qui ne diffère guère de celle de la population environnante. Le Gouvernement de transition de la RDC a récemment indiqué qu'il était disposé à autoriser l'intégration sur place des réfugiés angolais et soudanais qui demeurent sur son territoire et qui ne peuvent ou ne veulent pas regagner leur pays d'origine.

Cependant, l'insécurité a entraîné le déplacement d'un million six cent mille Congolais à l'intérieur du pays, le plus souvent dans les provinces orientales. Si la plupart des déplacés internes vivent dans des familles d'accueil, certains se cachent toujours dans la forêt. Un nombre non négligeable d'entre eux ont été victimes de déplacements répétés.

L'année 2006 a été marquée par plusieurs événements politiques déterminants, à commencer par le succès de

l'organisation d'un référendum constitutionnel, suivi en février de l'adoption d'une loi électorale et d'une constitution. Des élections législatives libres, les premières depuis 40 ans, ont eu lieu en juillet et le second tour d'un scrutin présidentiel a été fixé au 29 octobre 2006. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), chargée de maintenir la paix, est déployée dans le pays depuis 1999. Elle a contribué à l'organisation des élections et poursuit son travail de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion.

S'il y a lieu d'espérer que le processus de transition aboutira à l'instauration, dans le calme, d'un gouvernement démocratiquement élu, la situation sécuritaire en RDC demeure précaire. Des poches d'insécurité subsistent. Plusieurs milices sont encore actives dans la région de l'Ituri, tandis que le Front démocratique pour la libération du Rwanda et la milice mayi-mayi continuent d'opérer dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu.

En dépit de cette situation, les 350 000 Congolais réfugiés dans des pays voisins se disent pour la plupart désireux de regagner leur pays ; l'on s'attend donc à ce que les rapatriements en direction de la RDC s'intensifient en 2007.

Besoins

L'UNHCR et ses partenaires ont organisé des évaluations participatives centrées sur les provinces de l'Équateur, du Katanga et du Sud-Kivu. Dans les deux dernières, l'UNHCR a également entrepris un exercice d'évaluation et de cartographie dans les villages. Ces activités ont révélé que 5 pour cent seulement de la population totale de ces régions avait reçu des intrants agricoles, 10 pour cent seulement disposaient d'une eau potable et salubre et que 70 pour cent ne bénéficiaient pas de soins médicaux adéquats.

Les écoles et les centres de santé des provinces concernées manquent d'articles et d'équipements de base, ainsi que de personnel formé et rémunéré. Même des secteurs comme le nord-est du Katanga, qui était considéré comme le grenier du pays avant la guerre, sont à présent touchés par l'insécurité alimentaire. L'amélioration de l'accès à certaines zones qui accueillent des déplacés internes a révélé l'extrême souffrance humaine qui y règne. L'exploitation et la violence sexuelles, les extorsions et le pillage sont toujours monnaie courante dans toutes les régions où vivent les populations déplacées, en raison de la faiblesse, voire de l'absence de systèmes chargés de faire respecter l'ordre public.

Total des besoins : 11 520 750 dollars E.-U.

(Ce montant concerne exclusivement le programme annuel. Les besoins financiers pour les programmes supplémentaires sont en cours de finalisation.)

Objectifs principaux

En 2007, le programme de l'UNHCR en RDC sera composé d'un Programme annuel, visant à répondre aux besoins des réfugiés, et de deux Programmes supplémentaires, l'un consacré au rapatriement des réfugiés congolais et l'autre destiné aux déplacés internes.

Programme annuel

- Octroyer protection et assistance aux réfugiés et renforcer les capacités des institutions nationales relatives aux réfugiés.



Des réfugiés récemment rapatriés redémarrent une nouvelle vie avec l'aide de l'UNHCR. *UNHCR / S. Schulman*

- Appuyer le rapatriement librement consenti, dans des conditions de sécurité et de dignité, des réfugiés vivant en RDC.
- Oeuvrer à l'intégration sur place des réfugiés choisissant de rester en RDC.
- Chercher à réinstaller les réfugiés ne pouvant ni s'intégrer sur place ni regagner leur pays.

Programme supplémentaire

- Appuyer le retour et la réintégration durable des déplacés internes et des Congolais réfugiés à l'étranger.
- Renforcer les partenariats avec les acteurs humanitaires afin de mieux répondre aux besoins en matière de protection et de relèvement.
- Veiller à ce que les intérêts de toutes les personnes qui relèvent de la compétence de l'UNHCR soient pris en compte dans les plans locaux et nationaux de relèvement et de développement.
- Contribuer à la réduction des violences et des atteintes aux droits de l'homme, doter les institutions nationales et la société civile de capacités plus solides pour protéger les civils.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2007		Décembre 2007	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Angola	80 120	5 850	80 120	2 370
	Rwanda	32 300	10 330	17 300	15 000
	Soudan	5 720	2 460	1 220	40
	Pays divers	38 550	1 840	29 550	1 840
Demandeurs d'asile	Pays divers	100	20	100	0
Réfugiés rapatriés ¹		73 000	73 000	98 500	98 500
Déplacés internes		1 600 000	1 100 000	1 200 000	1 100 000
Total		1 829 790	1 193 500	1 426 790	1 217 750

¹ Le chiffre de janvier 2007 correspond au nombre de réfugiés qui devraient, selon nos prévisions, avoir regagné leur pays d'ici la fin de l'année 2006. Le chiffre de décembre 2007 indique le nombre de réfugiés qui rentreront au cours de l'année 2007.

Cibles prioritaires pour 2007

Programme annuel

- Tous les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains sont enregistrés et reçoivent des cartes d'identité.
- Tous les réfugiés ont accès à l'enseignement primaire et à des soins de santé.
- 15 000 réfugiés regagnent leur pays dans des conditions de sécurité et de dignité, et dans des délais raisonnables.
- Tous les réfugiés qui optent pour l'intégration sur place se voient accorder un statut juridique favorable, des papiers d'identité et une aide destinée à favoriser leur autosuffisance.
- 250 réfugiés sont réinstallés dans des pays tiers.

Programme supplémentaire

- Au moins 98 500 Congolais réfugiés dans des pays avoisinants regagnent la RDC.
- Tous les réfugiés qui rentrent bénéficient de services de transport jusqu'à leur lieu de destination et d'un colis de rapatriement constitué d'articles non alimentaires.
- Tous les réfugiés et déplacés de retour sont sensibilisés à la problématique du VIH/SIDA.
- Au moins 60 pour cent des sans abri (précédemment réfugiés à l'étranger ou déplacés dans le pays) reçoivent des matériaux de construction.
- Au moins 80 pour cent des réfugiés et déplacés de retour bénéficient d'une aide destinée à renforcer leurs moyens d'existence grâce aux efforts concertés de l'UNHCR et d'autres organisations.
- Des groupes de travail sur la protection, nationaux et provinciaux, se réunissent au moins deux fois par mois pour définir les interventions requises.
- Les besoins de protection sont cernés et classés par ordre de priorité, puis des plans d'intervention sont mis au point pour toutes les provinces de la RDC.
- Le suivi de la protection des déplacés internes et des populations de retour est assuré dans toutes les régions où l'UNHCR est engagé.
- Le nombre de violences commises à l'encontre de civils, et en particulier de violences sexuelles et sexistes, diminue.
- Le nombre de responsables de violations des droits de l'homme arrêtés et jugés augmente.

Stratégie et activités

L'UNHCR dispensera un appui financier et technique à la Commission nationale pour les réfugiés (CNR), afin de doter les autorités de moyens plus solides pour déterminer avec équité si les demandeurs d'asile peuvent prétendre au statut de réfugié. En outre, le Haut Commissariat veillera à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile reçoivent des

documents reconnus par les autorités, grâce auxquels ils pourront travailler en toute légalité et bénéficier des services d'éducation et de santé.

L'Organisation poursuivra ses opérations de rapatriement des réfugiés originaires du Rwanda, du Burundi, du Soudan ou d'autres pays. Par des communications écrites et orales et grâce à des visites de repérage, les réfugiés seront informés de la situation qui règne dans leurs pays d'origine respectifs et seront donc en mesure de prendre une décision en toute connaissance de cause quant à leur retour. Les réfugiés qui décident de rentrer bénéficieront d'un appui, concernant la délivrance de documents et leur transport, en fonction des besoins. En ce qui concerne les réfugiés angolais et soudanais qui ne peuvent ou ne veulent pas regagner leur pays, l'UNHCR aidera les autorités à régulariser le séjour de ces populations dans le pays et dispenserá un appui limité, axé sur la collectivité, pour favoriser leur intégration socio-économique. Enfin, il recommandera la réinstallation des réfugiés qui ont des besoins de protection particuliers ou qui ne peuvent s'intégrer sur place.

Le Haut Commissariat continuera d'aider les réfugiés congolais à regagner les provinces de l'Équateur et du Sud-Kivu, ainsi que certains secteurs du Katanga. Il évaluera la situation qui règne dans les autres régions de retour afin de déterminer celles où le rapatriement peut être facilité. Les modalités des rapatriements feront l'objet d'accords tripartites et seront régulièrement réexaminées. La coordination des opérations avec les pays d'asile sera facilitée par des réunions transfrontalières. L'UNHCR préparera des dossiers d'information et des émissions de radio afin de diffuser les informations auprès des réfugiés congolais dans leurs pays d'asile.

Les candidats au retour recevront un colis de rapatriement, composé d'une ration alimentaire de trois mois fournie par le PAM, de semences et d'outils procurés par la FAO ainsi que d'autres articles non alimentaires ; leur transport sera assuré jusqu'à leur localité d'origine. Afin de rendre les rapatriements viables, l'UNHCR appuiera les services de santé et d'enseignement dans les zones de retour. Il s'engagera en outre dans des interventions à court terme axées sur la communauté, telles que la distribution d'outils et de matériaux de construction pour les abris, la mise en place de projets de microcrédit pour les associations féminines et le lancement de campagnes d'information-sensibilisation sur la violence sexuelle et sexiste, le problème du VIH/SIDA et les dangers des mines terrestres.

Contraintes

L'accès limité, voire impossible, aux personnes relevant de la compétence de l'UNHCR pour des raisons de sécurité ou de logistique est la contrainte principale. Cette situation rend également les opérations plus compliquées et plus coûteuses. Du fait de l'ampleur des besoins humanitaires et de l'insuffisance des ressources, les interventions sont difficiles. Enfin, le manque d'infrastructures socio-économiques, y compris des plus indispensables, a un effet dissuasif sur les Congolais réfugiés dans les pays avoisinants, décourageant les retours.

Les déplacés internes en République démocratique du Congo

En décembre 2005, la RDC a été désignée par le Comité permanent interorganisations (IASC) comme l'un des pays où l'approche modulaire serait appliquée à titre expérimental. L'UNHCR a été chargé de diriger le module de protection avec la MONUC et de présider le module de relèvement avec le PNUD. En outre, l'UNHCR participe activement aux travaux du module responsable des abris et des articles non alimentaires.

L'UNHCR a joué un rôle moteur dans la constitution de groupes chargés de la protection et du relèvement précoce à l'échelon national et provincial. D'autres réalisations méritent d'être signalées. Le module de protection est devenu une solide équipe de défense de la cause, qui se concentre sur les violations graves des droits de l'homme. Une étroite coordination entre la communauté des organismes humanitaires et l'armée a permis de traiter certaines violations des droits de l'homme perpétrées par des soldats, d'améliorer la sécurité dans des zones instables et de protéger les civils lors d'opérations militaires menées dans l'est du pays. Un système d'orientation et de conseil juridique a été établi dans la région de l'Ituri afin de donner à la population le moyen de régler les litiges fonciers de manière pacifique, litiges qui s'étaient soldés par des morts dans le passé. Des cours relatifs aux droits de l'homme ont été dispensés aux soldats.

Le module de relèvement précoce devient une source d'informations sur les conditions de vie dans les régions de retour. Des évaluations réalisées dans les deux provinces qui accueillent des rapatriés ont abouti, en septembre 2006, au lancement de projets de réfection des routes et de remise en état des structures de santé. En 2007, ces activités continueront de se développer, selon les besoins. Conformément aux principaux objectifs fixés dans le Plan d'action humanitaire pour la RDC en 2007, l'UNHCR orientera ses interventions de manière à :

1. Créer un environnement de protection où la population civile en général et les déplacés internes en particulier ne sont pas dépossédés de leurs droits fondamentaux et sont à l'abri de la violence, des abus et de l'exploitation.
2. Aider le Gouvernement et les partenaires à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie opérationnelle garantissant le retour des déplacés internes comme des réfugiés en toute sécurité et dans la dignité.

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

Nombre de bureaux	14
Effectif total	230
Fonctionnaires internationaux	46
Collaborateurs nationaux	177
VNU	7

Coordination

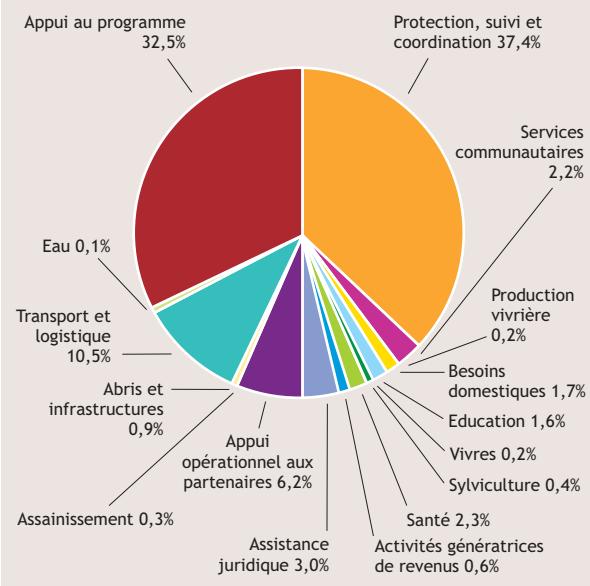
La Commission nationale pour les réfugiés (CNR) est le principal homologue de l'UNHCR en RDC. Le Haut Commissariat participe aux travaux de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et entretient des rapports d'étroite collaboration avec le Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant spécial adjoint du Secrétaire général au sein de la MONUC. La coordination et les efforts de défense de la cause conjointement menés avec les acteurs du développement sont assurés au travers du Plan d'action humanitaire pour la RDC. L'UNHCR coprésidente également le module de protection des déplacés internes avec la MONUC et le module de relèvement précoce avec le PNUD. A ce titre, le Haut Commissariat continuera de se mobiliser en vue d'une coordination et d'une collaboration interorganisations renforcées.

Partenaires
Partenaires d'exécution
Organismes gouvernementaux : Commission nationale pour les réfugiés, Gouvernorat du Nord-Kivu, ministère des Droits de l'homme, ministère de l'Intérieur. ONG : Action Humanitaire en Afrique, Actions et Interventions pour le Développement et l'Encadrement Social, Agence pour la coopération technique et le développement, Association pour le développement social et la sauvegarde de l'environnement, Atlas Logistique, Caritas Katanga, Comité de développement intégré, Danish Church Aid, Regroupement des institutions du système de financement décentralisé du Congo, Search for Common Ground, Services de secours catholique. Autres : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit.
Partenaires opérationnels
Organismes gouvernementaux : ministère de la Défense, Département de police, ministère de la Femme et des Affaires sociales. Autres : OCHA, CICR, FAO, HCDH, OIT, PAM, PNUD, UNICEF, UNESCO.

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Budget-programme annuel	
	2006	2007
Protection, suivi et coordination	6 850 443	3 808 352
Abris et infrastructures	157 660	55 084
Activités génératrices de revenus	110 000	170 493
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 129 744	242 173
Assainissement	61 520	1 950
Assistance juridique	551 718	176 563
Besoins domestiques	319 348	239 468
Eau	26 000	4 300
Education	285 630	125 903
Production vivrière	36 106	27 250
Santé	414 000	237 670
Services communautaires	400 244	157 890
Sylviculture	73 526	50 048
Transport et logistique	1 917 753	430 088
Vivres	40 000	2 120
Total des opérations	12 373 692	5 729 352
Appui au programme	5 962 877	5 791 398
Total	18 336 569	11 520 750

Budget-programme annuel par secteur en 2006



Budget-programme annuel par secteur en 2007

